
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 décembre 2019 à 9 h 30
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 9 h 30.

CA19 30 12 0445

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

CA19 30 12 0446

APPROBATION - PROJET D'ACTE - VILLE DE MONTRÉAL ACQUIERT DU COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DU COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY TOUS LES DROITS DÉTENUS PAR LE COLLÈGE ET LE CSCCSJV, INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS - IMMEUBLE SITUÉ AU 12 640, BOULEVARD GOUIN EST, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROJET D'ENTENTE - N/RÉF. : 31H12-005-6277-01

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert du Collège St-Jean-Vianney et du Centre sportif et culturel du Collège St-Jean-Vianney tous les droits détenus dans un immeuble situé au 12 640, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, incluant des équipements, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 347 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 15 000 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus à l'acte.

D'autoriser la signature de l'acte, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé.

D'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Martin Gervais, notaire et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

ADOPTÉ

20.01 1191368009

CA19 30 12 0447

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30095 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ÉTANT LE COMPLEXE SPORTIF SAINT-JEAN-VIANNEY »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30095 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public étant le Complexe sportif Saint-Jean-Vianney ».

40.01 1194489002

CA19 30 12 0448

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30095 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ÉTANT LE COMPLEXE SPORTIF SAINT-JEAN-VIANNEY »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30095 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public étant le Complexe sportif Saint-Jean-Vianney ».

ADOPTÉ

40.01 1194489002

CA19 30 12 0449

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19-30092) »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30092-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092) ».

40.02 1194860006

CA19 30 12 0450

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19-30092) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30092-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092) ».

ADOPTÉ

40.02 1194860006

CA19 30 12 0451

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 H 39

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement